

Département de la Corrèze
COMMUNE DE LE PESCHER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juillet 2022

Membres en exercice : 11	
Présents	7
Procurations	2
Abstentions	0
Votants	9
Pour	9
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de LE PESCHER, sous la présidence de Monsieur GALINON Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : GALINON Éric – LAROCHE Vincent – DRÉON Sylvie – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – PARILLAUD Yoann – RATHONIE Méric

Absents : BROUSSOLLE Alain (procuration à PARILLAUD Yoann) - MARSALLON Olivier (procuration à LAROCHE Vincent) - MOREIRA Marissa - REYGNER Laure

Secrétaire de séance : DRÉON Sylvie

Délibération n° 2022-35 : Décision modificative n°1 – virements de crédits budget Principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les virements de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Intitulés des comptes	Dépenses		Recettes	
Subvention Conseil Départemental			Art. 1323-113	5 426.00 €
Subvention Conseil Départemental			Art. 1323-124	22 000.00 €
Subvention DETR			Art. 1341-103	2 446.50 €
Subvention DETR			Art. 1341-114	40 000.00 €
Emprunt			Art. 1641	- 69 872.50 €
	TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Éric GALINON

Transmise au Contrôle de légalité et affichée :